

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal .....45  
Membres en exercice .....45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance .....44  
Absent.e.s.....01

**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2021-05-07-U :**

Convention relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques entre la Ville et la société Orange – Rue des Quatre Ruelles (entre rue Gabriel Péri et Villa des Quatre Ruelles)

**SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-sept mai**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt mai**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS**

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE\*, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI\*, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL,

**EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S**

Mme KLOPP	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
Mme BOUHADA	a donné mandat à	Mme LELU
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MATHIEU	a donné mandat à	Mme CHAMBRE-MARTIN
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND

**ABSENTE**

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. SEYE** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

\*Monsieur LACHELACHE et Madame LARABI arrivés à partir du point 3

## Délibération n°2021-05-07-U

Convention relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques entre la Ville et la société Orange – Rue des Quatre Ruelles (entre rue Gabriel Péri et Villa des Quatre Ruelles)

### LE CONSEIL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-9, L. 2122-21 et L. 2224-35 ;

**CONSIDERANT** la volonté de procéder à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques existantes rue des Quatre Ruelles pour la portion située entre la rue Gabriel Péri et Villa des Quatre Ruelles ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'établir une convention entre la Collectivité et l'opérateur de communications électroniques sur la base des principes énoncés au Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que l'opérateur Orange et la Collectivité se sont rapprochés afin de fixer les conditions de coordination et de financement des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques existants aux fins d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** le projet de convention présenté par l'opérateur Orange ;

### À L'UNANIMITE

### DECIDE

Ne prennent pas part au vote

M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

**Article 1** : D'approuver les termes de la convention n° CNV-BJR-PG11-19-121067 relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques dans la rue des Quatre Ruelles (entre rue Gabriel Péri et Villa des Quatre Ruelles) à intervenir entre la Ville de Fontenay-sous-Bois et l'opérateur Orange dont le siège social est situé 78 rue Olivier de Serres, 75505 Paris Cedex 15.

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer cette convention, et à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'exécution ;

**Article 3** : D'inscrire la dépense au budget de l'année en cours.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 3.1 MAI 2021

Publication

le 3.1 MAI 2021

Notification

le 3.1 MAI 2021

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire

